



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 19 février 2024

Objet : Question parlementaire n° 288 du 6 février 2024 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Perte du revenu d'inclusion sociale (REVIS) »

Madame la Ministre,

En date du 6 février 2024, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre du Travail et du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 6 avril 2024 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Travail

(s.) Georges MISCHO